

Technicien(ne) de maintenance des matériels de chantier et de manutention

RNCP1857 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) technicien(ne) de maintenance des matériels de chantier et de manutention intervient sur l'ensemble des opérations de maintenance préventive et curative concernant les engins et matériels de chantier. En atelier de réparation, il (elle) réceptionne les matériels, établit les diagnostics, contrôle et expertise les matériels et, sous la responsabilité du chef d'atelier, détermine les opérations à engager, élabore les devis, organise et assure le suivi technique des interventions.

Il (elle) intervient sur des matériels diversifiés : bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, compacteurs, camions de chantier, matériels de carrière et de réfection des routes, chariots élévateurs. Sur ces matériels, le développement des systèmes d'asservissement, de pilotage, de régulation et de sécurité contribue à l'extension des circuits et dispositifs électriques, électroniques et hydrauliques et à l'essor de l'informatique embarquée.

Pour réaliser les différents contrôles et réglages, le (la) technicien(ne) utilise des matériels de diagnostic sophistiqués et adopte des méthodologies appropriées à chaque matériel.

La mise en service et les essais des machines requièrent de maîtriser leurs fonctionnalités et leurs caractéristiques de fonctionnement sur chantier ou site de production.

Dans les entreprises, il (elle) planifie et organise la maintenance du parc « matériels » conformément à l'organisation et à la stratégie de l'entreprise.

Il (elle) gère la documentation et les données techniques des constructeurs pour l'ensemble des matériels et assume un rôle de « référent technique » et, à ce titre, informe et assiste les mécaniciens pour les opérations complexes. Les évolutions des matériels nécessitent une actualisation permanente de ses compétences.

Les horaires sont liés aux contraintes des chantiers et peuvent entraîner des aménagements et les déplacements sont fréquents y compris à l'étranger.

Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Organiser et gérer la maintenance d'un parc de matériels de chantier et de manutention

Recueillir et analyser la demande du client.

Etablir le plan de charge de l'équipe de mécaniciens.

Effectuer le bilan d'état et dresser un pronostic de fiabilité des matériels de chantier et de manutention.

Assurer la gestion de la documentation et communiquer les informations techniques de service après-vente des matériels de chantier et de manutention.

- Déterminer les coûts d'exploitation des matériels de chantier et de manutention.
- Organiser et assurer le suivi des interventions sur les matériels de chantier et de manutention.
- Effectuer des vérifications générales périodiques (VGP).
2. Assurer la maintenance préventive des matériels de chantier et de manutention
- Contrôler et régler les organes de motorisation et de transmission des matériels de chantier et de manutention.
- Régler les systèmes de translation et de liaison au sol des matériels de chantier et de manutention.
- Contrôler le fonctionnement des circuits électriques et hydrauliques des matériels de chantier et de manutention.
- Contrôler et régler les équipements de production des matériels de chantier et de manutention.
- Contrôler la conformité des performances des matériels de chantier et de manutention.
3. Remettre en état les matériels de chantier et de manutention
- Réaliser des échanges standards d'organes de motorisation et de translation des matériels de chantier et de manutention.
- Remplacer des organes électriques et hydrauliques sur les matériels de chantier et de manutention.
- Définir les modalités de réparation des matériels de chantier et de manutention après contrôle et essais.
- Etablir des devis de réparation et les soumettre aux clients.
- Réparer les moteurs thermiques des engins de chantier et de manutention.
- Réparer les organes électriques et hydrauliques des matériels de chantier et de manutention.
- Réparer les éléments de carrosserie et mécano soudés des matériels de chantier et de manutention.
4. Assurer le dépannage des matériels de chantier et de manutention
- Définir et préparer les moyens pour assurer les interventions de dépannage des matériels de chantier et de manutention.
- Etablir un diagnostic par l'analyse des différentes informations et contrôles.
- Remédier aux pannes et dysfonctionnements sur site et remettre en service les matériels de chantier et de manutention.
- Rendre compte des interventions et conseiller les utilisateurs de matériel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le (la) technicien(ne) de maintenance des matériels de chantier et de manutention exerce : dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics où il gère la maintenance du parc matériel ;
dans les réseaux de distribution des constructeurs d'engins de chantier où il assure le service après-vente des machines ;
dans les entreprises de distribution, de location et de réparation des engins et matériels de chantier où il gère le parc de location, expertise les machines et assure le suivi de la maintenance ;
dans les ateliers des directions départementales de l'équipement où il organise les interventions de maintenance du parc matériel.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien de machines agricoles - Mécanicien de matériels de manutention et de bâtiment et travaux publics
- Mécanicien de matériels de motoculture et de parcs et jardins.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret du 2 avril 1998 (JO du 3 avril 1998) relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes

Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13622

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1857/>